

VIDE GRENIER

31 MAI 2026



+33 0607669279
secretariat.netsbc@gmail.com

BULLETIN D'INSCRIPTION

INFORMATION

Nom _ Prénom:

Adresse :

Code Postal

Ville:

Téléphone:

Mail :

ATTESTATION

Je soussigné (e) _____ atteste sur l'honneur ne pas participer à plus de deux vide-greniers durant l'année civile.

Je demande l'autorisation d'exercer l'activité d'exposant pour la journée du dimanche 31 mai 2026.

En outre, je certifie ne pas acheter pour revendre.

☐ Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de ce vide-greniers et m'engage à le respecter.

AUTORISATION DE VENTE

Après réception de votre dossier complet, une autorisation de vente vous sera délivrée avec votre numéro d'emplacement et de lieu. Elle vous servira de "droit d'entrée" pour le jour du vide-greniers (Ne pas l'oublier)

MODALITÉS ET PRIX

Emplacements allant de 2,5ml à 6ml : 5€ le mètre linéaire

Inscription uniquement sur place les 04, 08 et 15 avril et 03, 09 et 20 mai 2026 au Club House du Basket Club, impasse Roger PUJOL à Saint-Jean.

RESERVE AU CLUB

Paiement ☐ Chèque ☐ espèces ☐ CB

Emplacements _____

Pièce présentée : ☐ CNI ☐ Passeport ☐ Permis de conduite

Numéro _____

Validité _____

Délivré le _____ par (préfecture)

Date: _____

Signature: _____

Immatriculation _____

VIDE GRENIER

31 MAI 2026



+33 0607669279

secretariat.netsbc@gmail.com

REGLEMENT INTERIEUR

LES EXPOSANTS DOIVENT PRENDRE CONNAISSANCE DU PRÉSENT RÈGLEMENT AVANT DE S'INSCRIRE

Article 1: le vide-greniers organisé par le NET'S BC sous l'égide de la mairie se tiendra le dimanche 31 mai et sera ouvert au public de 09h00 à 18h00 conformément à l'arrêté municipal.

Article 2: les exposants ne peuvent vendre, que des objets personnels et usagés, comme l'indique la circulaire du 12 Aout 1987 relative à la lutte contre les pratiques para commerciales.

Articles 3: AUCUN remboursement ne sera consenti en cas de non-participation que ce soit pour cause d'intempérie ou raison personnelle.

Article 4: le jour du vide-greniers, chaque exposant devra se présenter muni de son "autorisation de vente" et d'une pièce d'identité.

Article 5: l'accueil des exposants se fera à partir de 06h et avant 8h. Passé ce délai, les organisateurs disposeront librement du ou des emplacements non occupés.

Article 6: les véhicules, après déchargement, devront être stationnés en dehors du site du vide-greniers. Seules les personnes à mobilités réduites bénéficient d'un droit de stationnement gratuit à condition de l'indiquer au moment des inscriptions avec justificatifs.

Article 7: les organisateurs ne seront en cas tenus responsables d'un véhicule en stationnement sur l'emplacement réservé.

Article 8: les organisateurs se réservent le droit de refuser ou d'annuler toute candidature ou exposant qui, à leur avis, troublerait le bon ordre du vide-greniers. Ils n'accepteront aucun stand de vente de nourriture, confiseries ou boissons.

Article 9: pour des raisons de sécurité, aucune entrave (portants, meubles, etc...) ne sera tolérée dans les allées de circulation, la matérialisation des stands au sol ne devra, en aucun cas, être dépassée.

Article 10: les objets exposés demeurent sous l'entière responsabilité de leurs propriétaires. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables des litiges tels que : pertes, vols, casses ou autres détériorations. Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits dangereux, armes, animaux vivants...) et feront leur affaire personnelle des assurances à souscrire pour leur couverture. Les organisateurs se dégagent toute responsabilité en cas d'accident corporel.

Article 11: aucun exposant ne pourra circuler en véhicule dans le vide grenier avant 18heures, le site sera laissé propre, des containers seront à disposition des exposants pour éliminer les objets à jeter.

Article 12: le fait de participer à ce vide-greniers implique la connaissance de ce règlement et son acceptation par les exposants.

Les organisateurs veilleront à faire respecter le présent règlement le jour du vide-greniers. Pour tout problème, incident ou accident avertir les organisateurs au 06.07.66.92.79.

signature précédée de la mention "lu et approuvé".

Date:

Signature: